

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 9/2022
9 mars 2022

Transposition de la directive ECN⁺

Nous portons à votre connaissance que la loi du 28 février 2022 transposant la Directive (UE) 2019/1 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 visant à doter les autorités de concurrence des États membres des moyens de mettre en œuvre plus efficacement les règles de concurrence et à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, a été publiée le 7 mars 2022 au Moniteur belge.

Cette loi entrera en vigueur le 17 mars 2022.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Yves Van Gerven
Directeur des affaires juridiques
Tél : + 32 (2) 277 62 57
Courriel : yves.vangerven@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).